



HA/CONSEILS

FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent avoir communiquées au client dès l'entrée en relation. Elle est un complément à sa plaquette commerciale. Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE.

Dénomination sociale : H.A. CONSEILS
 Siège social : 22 avenue du Général Leclerc, 69300 Caluire et Cuire
 Bureau : 24 rue du Commandant Faurax, 69006 Lyon
 SIREN : 484 081 385
 NAF/APE : Agences immobilières (6831Z)

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 07005777 (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

*CIF (Conseiller en Investissements Financiers) enregistré sous le n° d'immatriculation E003483 auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
 Adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02
 Adresse internet : www.amf-france.org*

IAS (Intermédiaire en Assurance) : Courtier en assurance et intermédiaire de type A sous le n° d'immatriculation 07005777.

IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Service de Paiements) : Courtier en Opération de Banque et en Services de Paiements sous le n° d'immatriculation 07005777.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

*Adresse courrier : 61 rue Taitbout, 75436 Paris cedex 09
 Adresse internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/acceuil.html>*

*Il est par ailleurs :
 Démarcheur bancaire et financier.
 L'activité est contrôlable par l'AMF et l'ACPR.*

Agent immobilier : enregistré sous le n° de carte T 052504 délivré par la CCI de Lyon sans détention de fonds.

L'activité est contrôlable par le CNTGI et la DGCCRF

H.A. CONSEILS Sarl au capital de 2600 € - SIREN 484 081 385

Siège social : 22 Avenue du Général Leclerc 69300 CALUIRE ET CUIRE

Bureau : 24 rue du commandant Faurax 69006 LYON

Tel : 04.28.29.60.66 / Mobile : 06 25 00 60 33 –mail : haconseils@gmail.com

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 34 484 081 385

Enregistré au RCS de Lyon

Conseil en gestion de patrimoine – Conseil en investissement financier (CIF) sous le numéro E003483 ANACOFI-CIF - Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)- Société de Courtage d'Assurances inscrits à l'ORIAS N° 07005777 www.orias.fr - Intermédiaire en opération de banque et services de paiement (IOBSP) – Démarchage bancaire et financier – Courtage en financements - Transactions immobilières délivré par Préfecture du Rhone carte N° 052504 sans détention de fonds– Garantie Financière et Assurance Responsabilité Civile et Professionnelle N° 114240090 délivré par MMA.



HA/CONSEILS

Nous disposons, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant nos diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

H.A. CONSEILS :

Courtage en Assurances enregistré à l'Orias :

Assurances souscrites auprès de : MMA
 Pour des garanties RC Professionnelle: 2 500 000 €
 Pour des garanties financières : 115 000 €
 Numéros de polices : 114240090

Immobilier et Transactions sur immeubles délivré par la Préfecture du Rhône.

Assurances souscrites auprès de : MMA
 Pour des garanties de : 110 000€
 Numéros de polices : 114240090

**Démarchage Bancaire, Courtier et Intermédiaire en opérations de banque IOBSP :
 Enregistré à l'Orias**

Assurances souscrites auprès de : MMA
 Pour des garanties RC Professionnelle: 1000 000 €
 Numéros de polices : 114240090

Conseiller en Investissement Financier C.I.F : Enregistré à l'Orias

Assurances souscrites auprès de : MMA
 Pour des garanties RC Professionnelle: 1000 000 €
 Numéros de polices : 114240090

H.A. CONSEILS Sarl au capital de 2600 € - SIREN 484 081 385

Siège social : 22 Avenue du Général Leclerc 69300 CALUIRE ET CUIRE

Bureau : 24 rue du commandant Faurax 69006 LYON

Tel : 04.28.29.60.66 / Mobile : 06 25 00 60 33 –mail : haconseils@gmail.com

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 34 484 081 385

Enregistré au RCS de Lyon

Conseil en gestion de patrimoine – Conseil en investissement financier (CIF) sous le numéro E003483 ANACOFI-CIF - Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)- Société de Courtage d'Assurances inscrits à l'ORIAS N° 07005777 www.orient.fr - Intermédiaire en opération de banque et services de paiement (IOBSP) – Démarchage bancaire et financier – Courtage en financements - Transactions immobilières délivré par Préfecture du Rhône carte N° 052504 sans détention de fonds– Garantie Financière et Assurance Responsabilité Civile et Professionnelle N° 114240090 délivré par MMA.



HA/CONSEILS

Le Cabinet HA Conseils est un Cabinet Conseil en Gestion de Patrimoine, Courtage en Assurances, Agent Immobilier, Courtage en financement, Retraite et Prévoyance.

PARTENAIRES COMPAGNIES et FOURNISSEURS

Nom Nature Type d'accord Mode de rémunération

COMPAGNIES ASSURANCES : GENERALI VIE – GENERALI PATRIMOINE - ALPTIS – APICIL – APRIL – CARDIF – METLIFE – SOLLY AZAR – SWISS LIFE – DEBORY ERES – ORADEA VIE – SQUADRA – LE CONSERVATEUR.

PROMOTEURS ET PLATEFORMES IMMOBILIERES : ANJALYS – BOUYGUES – CERENICIMO – COGEDIM – CONFIANCE IMMO – I PARTNER – I SELECTION – ICADE – NEXITY – VINCI – CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER – GREEN CITY – NEOINVEST – LOGINEUF – PICHET – 6^E SENS IMMOBILIER – EIFFAGE.

BANQUES : CREDIT FONCIER – CAISSE EPARGNE – SOCIETE GENERALE – CIC – LCL – CREDIT AGRICOLE – CREDIT MUTUEL – GE MONEY BANK – MEILLEUR TAUX

Nous avons des accords avec d'autres partenaires. Sur simple demande, nous vous communiquerons les informations spécifiques à chaque Partenaire.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION

Selon les missions confiées à H.A. Conseils, en fonction de la complexité de la démarche et du temps passé, H.A. Conseils propose une facturation par le biais d'honoraires.

Le forfait varie entre 400 € HT et 800 € HT, soit entre 500 € TTC et 1000 € TTC, selon la prestation proposée et ce incluant l'accompagnement et le suivi dans le temps de cette prestation.

Pour tout acte d'intermédiation, HA Conseils est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits, auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion qui varie selon les fonds utilisés dans les contrats en UC.

Cette rémunération sur les frais de gestion varie entre 10 % et 80 % des frais annuels en fonction des partenaires et des fonds proposés.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

Dans tous les cas, une lettre de mission validera définitivement le mode et le niveau de rémunération de HA Conseils ainsi que le niveau de frais et honoraires prélevés au client. Elle sera remise au client qui la signera s'il accepte notre proposition.

CONFLIT D'INTERET

Dans le cas où nous estimerions nous trouver dans un cas de conflit d'intérêts, nous nous engageons à en informer la partie demandeuse de ladite mission.

A défaut d'une modification de la demande de la part du client, qui nous amènerait à estimer qu'il n'existe plus de conflit d'intérêt, à informer par écrit les parties concernées et à leur proposer, toujours par écrit, une solution permettant soit, de faire disparaître le conflit d'intérêt, soit d'en faire disparaître les effets.

H.A. CONSEILS Sarl au capital de 2600 € - SIREN 484 081 385

Siège social : 22 Avenue du Général Leclerc 69300 CALUIRE ET CUIRE

Bureau : 24 rue du commandant Faurax 69006 LYON

Tel : 04.28.29.60.66 / Mobile : 06 25 00 60 33 –mail : haconseils@gmail.com

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 34 484 081 385

Enregistré au RCS de Lyon

Conseil en gestion de patrimoine – Conseil en investissement financier (CIF) sous le numéro E003483 ANACOFI-CIF - Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)- Société de Courtage d'Assurances inscrits à l'ORIAS N° 07005777 www.orient.fr - Intermédiaire en opération de banque et services de paiement (IOBSP) – Démarchage bancaire et financier – Courtage en financements - Transactions immobilières délivré par Préfecture du Rhone carte N° 052504 sans détention de fonds– Garantie Financière et Assurance Responsabilité Civile et Professionnelle N° 114240090 délivré par MMA.



HA/CONSEILS

A défaut d'accord donné par écrit, de la part des parties concernés, nous nous engageons à engager une concertation avec les parties dont les conclusions écrites seront signées par les parties.
A défaut d'un accord jugé acceptable pour tous, nous nous engageons soit, à indiquer clairement que nous agissons dans l'intérêt de l'une des parties, soit à refuser ou abandonner la mission.

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : HA Conseils 22 Avenue du Général Leclerc, 069300 Caluire et Cuire

Par téléphone : 06.25.00.60.33

Ou par mail : haconseils@gmail.com

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur :

- Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi
92 Rue d'Amsterdam
75009 PARIS

- Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02

Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 Paris cedex 09

Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières

Médiation de la consommation – ANM Conso
62 Rue Tiquetonne
75002 Paris

Site internet IOBSP : <http://www.anm-conso.com/anacofi-iobsp>

Site internet IMMOBILIER : <http://www.anm-conso.com/anacofi-immo>

H.A. CONSEILS Sarl au capital de 2600 € - SIREN 484 081 385

Siège social : 22 Avenue du Général Leclerc 69300 CALUIRE ET CUIRE

Bureau : 24 rue du commandant Faurax 69006 LYON

Tel : 04.28.29.60.66 / Mobile : 06 25 00 60 33 –mail : haconseils@gmail.com

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 34 484 081 385

Enregistré au RCS de Lyon

Conseil en gestion de patrimoine – Conseil en investissement financier (CIF) sous le numéro E003483 ANACOFI-CIF - Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)- Société de Courtage d'Assurances inscrits à l'ORIAS N° 07005777 www.orias.fr - Intermédiaire en opération de banque et services de paiement (IOBSP) – Démarchage bancaire et financier – Courtage en financements - Transactions immobilières délivré par Préfecture du Rhone carte N° 052504 sans détention de fonds– Garantie Financière et Assurance Responsabilité Civile et Professionnelle N° 114240090 délivré par MMA.



HA/CONSEILS

CODE DE BONNE CONDUITE DU CABINET H.A. CONSEILS

Le présent code est appliqué en intégralité par les membres de l'ANACOFI-CIF. Il a été rédigé conformément aux articles 325-1 à 335-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, du code monétaire et financier et aux remarques et attentes exprimées par l'Autorité des Marchés Financiers jusque et y compris dans les interprétations faites des textes de loi.

Tout membre du cabinet **HA CONSEILS**, exerce son activité de manière à privilégier au mieux les intérêts de ses clients.

Dans ce cadre, il s'oblige :

A disposer des ressources et procédures nécessaires pour mener à bonne fin ses activités

A disposer d'une couverture adéquate en Responsabilité Civile Professionnelle et au besoin d'une Garantie Financière suffisante pour l'exercice de la profession,

A transmettre d'une manière appropriée, les informations légales utiles dans le cadre de la relation avec ses clients et selon les modalités propres à **HA CONSEILS** comprenant au minimum la transmission de la plaquette d'informations légales CIF, qui indique notamment :

1. Les statuts légaux du conseiller,
2. Le numéro d'enregistrement CIF,
3. La nature et l'étendue de l'assurance en responsabilité civile professionnelle du conseiller.
4. La garantie financière dont dispose le conseiller.
5. Les éléments administratifs relatifs à l'entreprise que représente le conseiller.
6. Les partenaires du conseiller : compagnies / fournisseurs de produits financiers et le lien juridique qui existe entre les parties.
7. Les compagnies, promoteurs produits ou institutionnels qui détiennent une fraction significative du capital de la société que représente le conseiller.
8. Le tarif général du conseiller s'il existe, à défaut, le mode de détermination de la facturation au client ainsi que le mode de détermination de la rémunération du conseiller.

A s'informer de la situation de ses clients, de leur expérience et de leurs objectifs financiers selon les modalités propres à HA CONSEILS, au moyen d'un document respectant les contraintes imposées par le document type de l'association, qui impose notamment :

1. D'obtenir le maximum de renseignements possibles quant à l'état civil du client et des membres de son foyer,
2. D'obtenir le maximum de renseignements possibles sur les éléments de l'actif, du passif, des flux financiers et plus généralement des éléments patrimoniaux et financiers propres au client,
3. D'obtenir le maximum de renseignements possibles sur les éléments juridiques propres au client,
4. D'obtenir des informations quant à l'aversion au risque du client et à sa compétence financière,
5. D'obtenir des informations quant à la compétence en matière financière du client afin de permettre au conseiller de déterminer à quelle catégorie le client appartient.
6. De définir les objectifs du client afin de pouvoir mener la mission dans le seul but de les atteindre.
7. A transmettre au client d'une manière appropriée, le déroulement de la mission que prévoit le conseiller et les coûts envisagés pour la réalisation de la dite mission et ce, selon les modalités propres à HA CONSEILS.

La transmission de ces informations se faisant par une lettre de mission qui précise notamment :

1. La nature de la mission,
2. La durée de la mission ou son déroulement,
3. Les modalités d'information du client,
4. La nature de la rémunération du conseiller et ses modalités de calcul.

H.A. CONSEILS Sarl au capital de 2600 € - SIREN 484 081 385

Siège social : 22 Avenue du Général Leclerc 69300 CALUIRE ET CUIRE

Bureau : 24 rue du commandant Faurax 69006 LYON

Tel : 04.28.29.60.66 / Mobile : 06 25 00 60 33 –mail : haconseils@gmail.com

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 34 484 081 385

Enregistré au RCS de Lyon

Conseil en gestion de patrimoine – Conseil en investissement financier (CIF) sous le numéro E003483 ANACOFI-CIF - Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)- Société de Courtage d'Assurances inscrits à l'ORIAS N° 07005777 www.orias.fr - Intermédiaire en opération de banque et services de paiement (IOBSP) – Démarchage bancaire et financier – Courtage en financements - Transactions immobilières délivré par Préfecture du Rhone carte N° 052504 sans détention de fonds– Garantie Financière et Assurance Responsabilité Civile et Professionnelle N° 114240090 délivré par MMA.



HA/CONSEILS

A transmettre les conclusions, avis et conseils qui ressortent de l'analyse des informations recueillies, selon les modalités imposées par l'**ANACOFI-CIF**, au moyen d'un document respectant les contraintes imposées par le document type de l'association, qui exige notamment que :

1. Le compte rendu soit écrit,
2. Le compte rendu détaille et motive les réponses apportées.
3. A se conformer à toutes les réglementations applicables à l'exercice de ses activités.
4. A utiliser une terminologie qui soit la plus accessible possible au client.
5. A ne pas traiter une mission « CIF » s'il n'a pas obtenu les informations nécessaires.

Lorsqu'un conseiller élabore une information à destination des clients y compris des clients potentiels, relative à un produit sur lequel porte sa prestation de conseil ou de réception et de transmission d'ordres, il veille à ce qu'elle présente un contenu exact, clair et non trompeur. Ces informations respectent les exigences mentionnées aux articles 314-10 à 314-17 du règlement général de l'AMF. Cette disposition s'étend aux communications à caractère promotionnel qui doivent être clairement identifiables en tant que telles.

COMPETENCE

Tout membre de l'**ANACOFI-CIF** exerce son activité avec la compétence, le soin et la diligence qui s'imposent, au mieux des intérêts de ses clients. Dans ce cadre, il s'oblige à maintenir l'étendue et la qualité de ses connaissances professionnelles par une formation continue et adaptée et au minimum, à se plier aux règles de veille techniques propres à l'**ANACOFI-CIF**.

Ces règles lui imposent, au minimum, de participer à la formation annuelle, organisée par l'association, dite « formation CIF » et d'avoir participé à au moins 20 heures de formation dans l'année, dispensées par des organismes et sur des modules validés par la commission formation de l'**ANACOFI-CIF**.

Tout CIF, membre de l'**ANACOFI-CIF** veille également à ce que la compétence de ses employés ou collaborateurs soit en rapport avec les missions qu'il leur délègue. Il tient à la disposition des contrôleurs, tout document attestant de ces compétences. Il tient également à la disposition du contrôleur tout document attestant que tout salarié amené à connaître des informations de nature confidentielles, soit tenu par une obligation de confidentialité.

MOYENS

Tout membre de l'**ANACOFI-CIF** reconnaît qu'il est tenu par une obligation de moyens vis à vis de son client.

Tout membre de l'**ANACOFI-CIF** s'engage à tout faire pour disposer des moyens nécessaires à la bonne exécution de sa mission et de sa profession. Il doit entre autre et impérativement pouvoir :

- Disposer d'un espace de travail permettant l'exercice de sa profession dans de bonnes conditions et ce, de manière à garantir la discrétion des entretiens qu'il peut avoir avec ses clients. (En cas d'hésitation, c'est le Conseil d'administration qui sera saisi et rendra un avis qui sera intégré à la jurisprudence interne de l'association).
- D'un moyen de stockage sécurisé des informations. -
- Disposer des moyens d'horodatage et de vérification du fait que le client soit bien le passeur de l'ordre, conformes aux règles en vigueur dans le cas où il proposerait des missions de Réception Transmission d'Ordres sur parts ou actions d'OPC. Il est rappelé qu'en vertu de l'article L525-13 du Code Monétaire et Financier, le conseiller qui propose des missions de RTO, s'engage à formaliser la dite mission par une convention écrite, à pratiquer cette action à la suite d'un conseil, à horodater et à archiver tout document relatif à la mission.

INDEPENDANCE

Tout membre de l'**ANACOFI-CIF** exerce son activité en toute indépendance. Dans ce cadre, il s'oblige :

A agir loyalement et équitablement au mieux des intérêts de ses clients,

A informer ses clients de tout lien contractuel, financier ou capitalistique avec un organisme financier, commercial ou administratif, dès lors que ces liens pourraient nuire à son indépendance ou représenteraient une source de revenu ou une part du capital de la société du conseiller excédent 10%,

A s'efforcer d'écartier les conflits d'intérêts et, lorsque ces derniers ne peuvent être évités, à veiller à ce que les clients soient traités équitablement ou à mettre fin à la mission

H.A. CONSEILS Sarl au capital de 2600 € - SIREN 484 081 385

Siège social : 22 Avenue du Général Leclerc 69300 CALUIRE ET CUIRE

Bureau : 24 rue du commandant Faurax 69006 LYON

Tel : 04.28.29.60.66 / Mobile : 06 25 00 60 33 –mail : haconseils@gmail.com

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 34 484 081 385

Enregistré au RCS de Lyon

Conseil en gestion de patrimoine – Conseil en investissement financier (CIF) sous le numéro E003483 ANACOFI-CIF - Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)- Société de Courtage d'Assurances inscrits à l'ORIAS N° 07005777 www.orias.fr - Intermédiaire en opération de banque et services de paiement (IOBSP) – Démarchage bancaire et financier – Courtage en financements - Transactions immobilières délivré par Préfecture du Rhone carte N° 052504 sans détention de fonds– Garantie Financière et Assurance Responsabilité Civile et Professionnelle N° 114240090 délivré par MMA.



HA/CONSEILS

TRANSPARENCE

Tout membre de l'**ANACOFI-CIF** s'oblige à préciser la nature et le mode de calcul de ses rémunérations et ce, dès le premier rendez-vous (Cf. INTERET DU CLIENT/Plaquette d'informations légales CIF).

CONFIDENTIALITE

Tout membre de l'**ANACOFI-CIF** s'oblige au respect de la confidentialité et s'interdit d'utiliser à des fins d'intérêt particulier les informations d'ordre confidentiel qu'il détient. Tout membre tenu au respect du secret professionnel s'engage à ne déroger à cette règle que sur requête des autorités de tutelle ou de la justice. Par ailleurs, il s'oblige à prendre les mesures d'organisation nécessaires pour éviter, hors son établissement, la circulation d'informations confidentielles.

INTERPROFESSIONNALITE

Tout membre de l'**ANACOFI-CIF** s'oblige à développer les relations interprofessionnelles nécessaires à la bonne exécution des missions qui lui auront été confiées. Il s'interdit dès lors, toute action que son statut, sa compétence et ses moyens ne lui permettraient pas de mener à bonne fin dans le respect de la loi. Toute mission traitée dans le cadre de l'inter professionnalité devra l'être dans le respect du présent code.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE TERRORISME

Tout membre de l'**ANACOFI-CIF** se doit de se tenir au courant des règles et procédures légales en vigueur en matière de lutte contre le blanchiment et le terrorisme. Il se doit de respecter lesdites règles et procédures légales, mais également de dénoncer à TRACFIN, toute opération ou situation dont il aurait la connaissance et qui serait susceptible de laisser craindre un acte de blanchiment ou de financement du terrorisme.

ETHIQUE

Tout membre de l'**ANACOFI-CIF** s'oblige à constamment témoigner de son honnêteté, de sa probité et de son intégrité professionnelle.

DATE ET SIGNATURE

Le(s) client(s) :	Le conseiller : Alain AZEROUAL
Fait à :	Fait à :
Date :	Date :
Signature :	Signature :

Fait en 2 exemplaires dont l'un a été remis au client

H.A. CONSEILS Sarl au capital de 2600 € - SIREN 484 081 385

Siège social : 22 Avenue du Général Leclerc 69300 CALUIRE ET CUIRE

Bureau : 24 rue du commandant Faurax 69006 LYON

Tel : 04.28.29.60.66 / Mobile : 06 25 00 60 33 –mail : haconseils@gmail.com

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 34 484 081 385

Enregistré au RCS de Lyon

Conseil en gestion de patrimoine – Conseil en investissement financier (CIF) sous le numéro E003483 ANACOFI-CIF - Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)- Société de Courtage d'Assurances inscrits à l'ORIAS N° 07005777 www.orias.fr - Intermédiaire en opération de banque et services de paiement (IOBSP) – Démarchage bancaire et financier – Courtage en financements - Transactions immobilières délivré par Préfecture du Rhone carte N° 052504 sans détention de fonds– Garantie Financière et Assurance Responsabilité Civile et Professionnelle N° 114240090 délivré par MMA.